

Explications du Conseil fédéral concernant la votation du 7 mars 2010 - Erratum

Berne, 15.01.2010 - La brochure Explications du Conseil fédéral relative à la votation populaire fédérale du 7 mars 2010 contient une faute de frappe dans les quatre langues. Cette erreur ne peut plus être corrigée dans la version imprimée; la version électronique a toutefois été adaptée.

Une erreur s'est glissée dans la version imprimée des explications du Conseil fédéral: pour ce qui est des résultats du vote final au Conseil national sur l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain, il fallait lire non pas "par 144 voix contre 61 et 18 abstentions", mais "par 114 voix contre 61 et 18 abstentions".

La Chancellerie fédérale a corrigé cette erreur dans la version électronique des explications du Conseil fédéral, publiée sous www.admin.ch et sous www.ch.ch.

Renseignements:

Thomas Abegglen, Chancellerie fédérale, tél. 031 323 08 35